

# Mairie de Cesny aux Vignes

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle de conseil de la mairie de CESNY AUX VIGNES, petite salle Gobusseau, sous la présidence de Monsieur Eric DUVAL, Maire.

Étaient présents : Madame et Messieurs DUVAL Éric, Maire, CALLÉJAS Christian, CHARLES Aurélie, Adjoint au Maire, BOURBIA Karim, BUREL Cyril, CHESNEL Mickaël et VANNESTE Jean-Paul, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Madame DOGUET Julie, Messieurs CHAGNEUX Philippe, OLIVIER Christophe et TRÉOL Olivier.

Monsieur VANNESTE Jean-Paul a été nommé secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie Monsieur Pierre LEMANISSIER pour sa présence. Celui-ci a été désigné en qualité de délégué titulaire par le Conseil Municipal lors de la séance du 12 décembre dernier, auprès du Syndicat de production d'eau potable Sud Calvados afin de représenter la commune de Cesny aux Vignes.

Monsieur LEMANISSIER était, jusqu'en décembre dernier, Président du Syndicat de la Vallée du Laizon - aujourd'hui dissous - et ce depuis de nombreuses années. Il maîtrise parfaitement le domaine de l'eau et ses engagements sont avant tout techniques et non politiques.

Monsieur LEMANISSIER expose l'objet de sa nouvelle mission et précise qu'il vient d'être élu deuxième vice-Président au sein de ce Syndicat d'eau. Il se dit très honoré de la confiance des élus de Cesny aux Vignes qui lui ont permis d'accéder à cette fonction et remercie vivement l'ensemble des conseillers municipaux. Il assure les conseillers de sa vigilance et de la défense des intérêts de la commune.

Il retrace ensuite l'historique de ce nouveau Syndicat et énonce quelques chiffres importants le concernant : 133 délégués, 27 000 à 30 000 abonnés, 1 500 kms de canalisations, 700 000 tonnes d'eau par an, 46 réservoirs, 16 stations de pompage...

En ce qui concerne la commune de Cesny aux Vignes, il précise que le réseau est globalement en bon état et pense que le prix de l'eau ne devrait pas trop augmenter. Toutefois, il reste prudent en ce domaine et fait savoir que dans l'optique d'une bonne gestion, le Syndicat s'est entouré d'un audit afin de réaliser une étude patrimoniale. Le prix de l'eau va donc dépendre des résultats de cette étude.

Avant de quitter l'Assemblée, Monsieur LEMANISSIER rappelle qu'il reste disponible pour une nouvelle intervention en séance de conseil municipal afin d'apporter d'autres éléments financiers ou techniques pouvant intéresser les élus.

### ***I - AFFAIRES GENERALES***

#### **1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 DECEMBRE 2017**

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 12 décembre 2017 est adopté à l'unanimité, moins l'abstention de Madame DOGUET et Monsieur CHAGNEUX, absents lors de la réunion.

## **2°) SMÉOM ⇒ RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Ce rapport annuel retrace l'activité générale du Syndicat Mixte d'Élimination des Ordures Ménagères de la Région d'Argences. Il vise essentiellement à permettre l'instauration d'un débat démocratique au sein des conseils municipaux des différentes communes membres. Chaque conseiller municipal l'a reçu par mail à l'appui de sa convocation.

Monsieur DUVAL fait part aux élus de son refus d'approuver le compte-rendu du comité syndical du 13 décembre 2017. A la lecture de ce document, il a constaté qu'une des communes membres était représentée par un délégué titulaire à la Communauté de Communes en l'absence du délégué à la fois titulaire du SMEOM et suppléant à la CDC. Il a signalé cette situation en émettant des observations lues en comité syndical le 17 janvier 2018.

Le Président du Syndicat a alors rappelé l'arrêté préfectoral du 16 avril 2014 qui prévoit que « les communes n'ayant qu'un seul délégué titulaire à la communauté de communes peuvent être représentées par le délégué suppléant de cette communauté de communes ».

Monsieur DUVAL précise qu'il ne conteste nullement cet arrêté mais dans le cas présent, il souhaite maintenir ses observations en ce sens que l'élu présent le 13 décembre est à la fois délégué titulaire auprès du SMEOM et délégué suppléant auprès de la CDC ; la commune concernée ne pouvait en l'occurrence être représentée au cours de cette réunion du 13 décembre 2017.

Il a interpellé le Président de la CDC afin d'attirer l'attention des élus et délégués des différentes instances territoriales à ce sujet pour éviter que pareille situation – non conforme avec la légalité - ne se reproduise.

Concernant le SMEOM, Monsieur DUVAL rappelle aux élus que le Comité Syndical a adopté le passage de la collecte du verre en apport volontaire et non plus en porte à porte. Il a personnellement voté contre cette décision, estimant qu'il s'agissait d'un « retour en arrière » et que le service en porte à porte est très apprécié par les usagers.

Cette mise en place devrait être effective en septembre prochain. A priori, l'impact financier serait plus important en apport volontaire (économie sur la collecte sans perte de recettes). En outre, cette évolution permet au Sméom de s'adapter aux nouveaux barèmes de rémunérations des emballages.

En ce qui concerne notre Commune, une borne à verres serait installée (le Sméom préconiserait 1 borne par commune de moins 500 habitants). Toutefois, les élus estiment qu'avec les locations de la salle des fêtes, une seconde (voire une troisième) borne est indispensable. Reste à trouver l'emplacement idéal.

Les conseillers municipaux déplorent cette décision. Ils estiment que le service actuel apporte satisfaction aux usagers et que les consignes de tri sont appliquées. Ils redoutent des dépôts de verre aux abords des bornes, voire « dans la nature ». Ils restent dubitatifs quant aux économies annoncées et espèrent toutefois que le coût de la TEOM diminuera dans les prochaines années.

## **3°) COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### **① Rapport d'activités 2016 :**

Dans la même optique que le sujet précédent, ce rapport annuel adressé par mail à chaque conseiller, permet de retracer l'activité générale de cet établissement de coopération intercommunale.

### **② Services de l'assainissement collectif et non collectif ⇒ rapports 2016 :**

Conformément à la demande de la Communauté de Communes du Val ès Dunes, les rapports annuels 2016 relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif – et non collectif – ont été transmis aux conseillers pour être présentés en séance de travail.

## **II - DOMAINE COMMUNAL**

### **1°) DROIT DE PASSAGE « IMPASSE DE L'ANCIENNE POSTE » ⇨ PROPOSITION DE VENTE AUX RIVERAINS**

La Commune de Cesny aux Vignes est propriétaire d'une parcelle située « impasse de l'Ancienne Poste » sur laquelle les 3 propriétaires des habitations de cette impasse disposent d'un droit de passage (sur les actes notariés, appelé « cour commune »). L'an dernier, un début de désaccord a vu le jour entre certains propriétaires qui ont sollicité la Commune pour essayer de régler ce différend. Le Service des Hypothèques a été consulté et a émis le conseil de vendre, pour l'euro symbolique, cette cour commune aux 3 propriétaires, lesquels pourront alors délimiter leur bien immobilier.

Depuis, et fort heureusement, la situation s'est arrangée mais considérant que ce droit de passage est très peu utilisé et qu'il doit toutefois être entretenu par la Commune, il est proposé aux élus de répondre favorablement à cette suggestion de vente étant précisé que les différents frais (actes notariés en autres) seront supportés par la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve cette proposition de vente,
- autorise Monsieur le Maire (ou son représentant) à poursuivre toutes les démarches concernant cette transaction et à signer toutes pièces relatives à ces mutations, notamment les actes notariés,
- s'engage à inscrire les différentes dépenses et recettes au budget de l'exercice en cours.

### **2°) CIMETIERE COMMUNAL**

Considérant le peu de places désormais disponibles dans le cimetière, il devient très urgent de se positionner sur ce dossier. Dans l'attente, il est proposé aux élus d'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal provisoire afin d'autoriser la délivrance de concession uniquement aux personnes décédées. Les concessions délivrées « à l'avance » seraient ainsi provisoirement interdites.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire (ou son représentant) à délivrer des concessions aux seules personnes décédées. Il reste entendu que cette autorisation est prononcée à titre provisoire, c'est-à-dire en l'attente de la réalisation d'un nouveau cimetière.

Concernant ce dernier, Monsieur le Maire rappelle que toutes les possibilités envisagées jusqu'à présent s'amoindrissent au fil du temps. Il précise que la commission des travaux s'est réunie le 13 février dernier et qu'elle a évoqué une nouvelle suggestion, laquelle consiste à agrandir le cimetière actuel en acquérant la parcelle le jouxtant rue André Lemaitre, d'une contenance jugée suffisante, soit 303 m<sup>2</sup>.

Les Conseillers Municipaux émettent un avis très favorable à cette proposition, laquelle permettrait ainsi une extension du cimetière, et non plus une création. En outre, cette opération permettrait de rendre accessible aux personnes à mobilités réduites le cimetière actuel en créant une rampe d'accès sur cette nouvelle parcelle.

Considérant que ce nouveau projet répond à un besoin réel et que la situation de la commune permet de le mettre dès maintenant à exécution,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- retient ce projet jugé compatible avec l'opération envisagée, le préférant ainsi aux autres projets préalablement examinés,
- autorise Monsieur le Maire (ou son représentant) à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette parcelle, étant précisé qu'en cas de refus de vente de la part du propriétaire, il pourra être procédé à une acquisition par voie d'expropriation en raison du caractère d'utilité publique du projet.

Les élus constatent toutefois que seule cette parcelle permet l'accès à l'habitation principale du propriétaire ; c'est pourquoi ils acceptent la création d'une entrée de desservir cette propriété, aux seuls frais de la commune.

### **III - TRAVAUX**

#### **1°) PROGRAMME 2018 ET DEMANDES D'AIDES FINANCIERES**

La Commission Municipale des Travaux s'est réunie le 13 février dernier afin d'étudier les différents dossiers susceptibles d'être réalisés en 2018 et d'être présentés à l'État pour une demande de subventions. Les membres souhaitent retenir les projets suivants :

- ① Mairie : cheminement à recouvrir d'enrobé,
- ② Agence Postale : pose d'un garde-fou,
- ③ Salle Gobusseau : marquage au sol à renouveler + rampe d'accès petite salle,
- ④ École : création WC handicapés style bungalow et rampe d'accès classe maternelle,
- ⑤ Église : rampe d'accessibilité,
- ⑥ Éclairage public : Sur toutes les préconisations du SDEC Energie, les membres ont souhaité retenir uniquement le remplacement de 4 foyers vétustes. Il sera toutefois demandé des précisions au SDEC sur la nécessité de leur remplacement ; les conseillers estiment que d'autres foyers semblent présenter un caractère de vétusté plus important.

Un second dossier de demande de subvention peut également être présenté au titre de la rénovation thermique. Elle concernerait la classe maternelle, très difficile à chauffer en raison de l'absence d'isolation. Il est prévu une isolation intérieure des murs et plafonds.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve les acquisitions et travaux évoqués ci-dessus, les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2018,
- autorise Monsieur le Maire (*ou son représentant*) à solliciter des subventions, dont deux demandes d'aides financières à déposer au titre de la DETR et à signer toutes pièces utiles s'y rapportant.

### **IV - URBANISME**

#### **1°) CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE C.A.U.E.**

Dans l'optique d'effectuer une étude de faisabilité préalablement à l'aménagement de la traversée du Bourg, il conviendra d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage publique avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados).

Cette étude - gratuite - permettra d'étudier la faisabilité de cette future opération d'aménagement.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention de mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage publique avec le CAUE,
- autorise Monsieur le Maire (*ou son représentant*) à signer ce document et toutes pièces utiles s'y rapportant.

#### **2°) P.L.U. ET PROJETS DE LOTISSEMENTS**

Suite à la dernière réunion de conseil municipal, le dossier d'arrêt de projet du PLU a été transmis aux personnes publiques associées. Celles-ci disposent d'un délai de 3 mois pour rendre leur avis. Les premiers retours (Architecte des Bâtiments de France, Communauté de Communes Val ès Dunes) sont tous positifs en ce sens que les avis sont favorables au projet de PLU arrêté.

En parallèle, les élus débattent sur les projets de lotissements envisagés. Il est précisé qu'aucune construction ne sera autorisée sur les parcelles jouxtant les deux habitations situées au bout de la rue Émile Lerat.

Le futur lotisseur devra être très vigilant en matière d'évacuation des eaux ; il devra prévoir des buses suffisamment larges pour qu'elles effectuent un travail de drainage sans défaut. En outre, les conseillers préconisent que soit imposé, dans les permis de lotir et de construire, l'ajout d'un -voire de deux - rangs de parpaing.

Il est rappelé que ces prochaines constructions constituent un des objets principaux du PLU en cours d'élaboration depuis 2010. Sans cette opération de constructions, le risque est grand de perdre notre école et de voir notre population vieillir et diminuer. En outre, le projet d'aménagement de la traversée du bourg ne pourra être financé qu'avec le produit des taxes d'aménagement de ces constructions.

## V - QUESTIONS DIVERSES

Madame CHARLES fait part des informations suivantes :

↳ État civil :

- 1 naissance : Lilian STEMPINSKI, né le 7 février ;
- 2 décès :
  - le 26 janvier : Madame LIEBELIN Anne-Marie, 76 ans, était domiciliée 1 place de la Fontaine ;
  - le 3 février : Monsieur SALLES Jean-Pierre, 75 ans, était domicilié 11 rue André Lemaitre.
- 2 PACS.

↳ Scolaire :

- Nous restons dans l'attente de la réponse des services de l'Éducation Nationale pour le retour de la semaine scolaire à 4 jours dès septembre prochain.

↳ Social :

- La Commission des Affaires Sociales sera prochainement réunie afin d'organiser le repas annuel destiné aux personnes âgées de notre commune.
- La distribution des colis de Noël a été effectuée fin 2017. Nous avons reçu de nombreux remerciements et la satisfaction de la part des personnes âgées qui ont fortement apprécié, cette année, la forme du sac distribué avec le colis.

Monsieur DUVAL fait part des informations suivantes :

↳ Personnel communal

- Nous avons sollicité l'État par l'intermédiaire de Pôle Emploi afin d'obtenir un contrat aidé pour le service technique. Le contrat de Monsieur BIGOT arrive à échéance le 14 avril prochain et ne peut plus être renouvelé.

Nous avons également interrogé Pôle Emploi sur la possibilité de bénéficier d'un contrat aidé pour l'Agence Postale, étant précisé que ce contrat serait pérennisé à l'issue de son terme.

Pas de réponse à ce jour à nos deux demandes. En ce qui concerne le poste prochainement vacant à l'Agence Postale, nous avons reçu 5 CV mais ouvrirons l'offre aux demandeurs d'emplois par l'intermédiaire de Pôle Emploi. Les entretiens se feront en avril pour un recrutement le 15 mai.

↳ Divers

- Madame MAUVAIS Nicolle, Maire de Ouézy, a démissionné de toutes ses fonctions municipales pour cause de santé.
- En raison des doléances chroniques que nous recevons en mairie à ce sujet, 2 arrêtés municipaux ont été pris en début d'année : le premier pour prescrire la lutte contre les aboiements de chiens et le second pour interdire la divagation des chiens. Nous avons dû faire appel au refuge de Verson en début d'année en raison du vagabondage d'un chien d'un habitant de la rue Emile Lerat, ce chien avait en outre provoqué des dégâts chez certains habitants. Le coût de la récupération pour les maîtres du chien à la fourrière était d'environ 100 €.
- Le Club d'éducation canine d'Émiéville organise une épreuve de recherche utilitaire sur différentes communes dont celle de Cesny aux Vignes. Cette épreuve aura lieu le dimanche 4 mars prochain et elle est prévue pour une durée de 2 heures maxi.
- Il est rappelé le stationnement gênant de véhicules à l'église en particulier. Une entreprise est intervenue la

semaine passée et a eu des difficultés l'empêchant d'intervenir. Des renseignements seront sollicités auprès d'une commune qui a mis en place une convention d'enlèvement de véhicules avec une fourrière.

- Une rencontre a eu lieu ce jour à l'école, avec des intervenants de la Gendarmerie et la Directrice. Il s'agissait d'envisager les évacuations possibles en cas d'attentat. La seule possibilité consiste en la création d'une issue et donc d'un portillon à l'arrière de l'actuel préfabriqué, pour une sortie dans le champ.

- La cérémonie des vœux a eu lieu cette année un vendredi soir ; à priori, le jour et l'horaire ont convenu davantage que le week-end.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 25

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jean-Paul VANNESTE

Éric DUVAL.